

Présidence de M. Philippe Knaepen, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h15.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Idée de déplacer l'administration de la Culture de Bruxelles à Mons»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Le débat quant à l'opportunité d'étendre les compétences de la Wallonie à l'enseignement et la culture ressurgit à de nombreuses reprises. Celui-ci relevant davantage de positions personnelles, l'objet de cette question ne concerne nullement un éventuel nouveau transfert de compétences. Je souhaiterais vous interroger, Madame la Ministre, sur ce qu'il en est de l'idée de déplacer l'administration de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Bruxelles à Mons. C'est le ministre-président Magnette qui avait avancé cette idée dans une interview donnée au quotidien *Le Soir* du 14 juillet 2015. Il y déclarait ceci: «*Il ne faut pas désarticuler l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais on peut envisager de rapprocher le lieu de travail et le lieu de vie. À ce stade, il s'agit d'une idée générale, d'un souci de cohérence auquel nous devons réfléchir. Demain, pourquoi ne pas décider que l'administration de la Culture, plutôt que d'être basée à Bruxelles, le soit à Mons, une grande ville wallonne en plein rayonnement?*»

En plus d'offrir une solution aux problèmes de mobilité vers et dans la capitale, cette possibilité constituait, selon le ministre-président wallon, un véritable moyen pour intensifier le redéploiement économique. Je le cite: «*Il faut aussi, à côté de la réindustrialisation, que l'économie de services, historiquement concentrée sur Bruxelles, se relocalise en Wallonie autour des sièges d'administrations et d'entreprises publiques.*» L'objet de la démarche viserait également à consacrer Mons 2015 pour faire de la capitale hennuyère le pôle culturel de Wallonie.

Madame la Ministre, cette idée fait-elle l'objet de réflexions et d'analyses au sein du gouvernement et au sein de vos services? D'autres lieux d'implantation ont-ils été envisagés? Êtes-vous favorable ou non à cette idée? Les agents rattachés à l'administration de la Culture ont-ils

été consultés à cet égard? De quels retours avez-vous connaissance?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Cette idée a effectivement été évoquée par le ministre-président wallon il y a près de deux ans. Depuis lors, je n'ai plus entendu aucune déclaration politique en ce sens. Pour ma part, et cela ne vous étonnera pas, je n'y suis pas favorable. L'administration générale de la Culture remplit parfaitement ses missions depuis Bruxelles. De plus, un tel déménagement entraînerait des coûts considérables. Dans le contexte budgétaire actuel, je doute qu'un tel message puisse être compris par nos concitoyens. En ce qui me concerne, cette question n'a donc pas lieu d'être.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je prends bien note de votre réponse, Madame la Ministre. J'imagine que ces propos de M. Magnette étaient dus à l'enthousiasme suscité par le projet «Mons 2015».

1.2 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Signature de l'accord de coproduction cinéma et audiovisuelle avec le Chili»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Aboutissement de nombreuses années de travail, le nouvel accord signé avec le Chili est une excellente nouvelle pour la diversité culturelle et l'économie du cinéma, mais aussi pour les professionnels du cinéma issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la recherche de nouveaux partenariats. C'est aussi une excellente nouvelle pour le public qui aura ainsi l'occasion de savourer des productions cinématographiques et audiovisuelles animées d'un souffle particulier.

Le 12 mai, votre collègue chargé des Relations internationales et vous-même avez signé un accord de coproduction cinéma avec le ministre chilien, Ernesto Ottone. Cet accord renforce les liens entre notre Fédération et le Chili. L'opération est enrichissante pour chaque partie. En effet, elle ouvre une fenêtre vers le continent sud-américain pour notre Fédération et une autre vers l'Europe pour ce pays à la longue tradition cinématographique et qui dispose de mécanismes de soutien spécifiques.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous indiquer si des projets sont en cours pour concrétiser ce nouvel accord? Enfin, pourriez-vous nous indiquer les termes de cet accord, notamment en ce qui concerne l'équilibre général qui, selon les termes de l'article 10 de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique de 1992 (traité n° 147), «doit être maintenu dans les échanges cinématographiques entre les Parties, en ce qui